

DELIBERATION

| |
|---|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité syndical du 27 juin 2023 |
| Délibération n : 2023_41 |
| Date de convocation : 20 juin 2023 |

**Objet : Demande de financement régional investissement contrat de Parc
Acquisition d'une remorque pour véhiculer les cabanes nomades**

Par la suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 27 juin 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, excusé
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- L'article 8 de la charte du Parc naturel régional du Queyras sur le foncier agricole, la dynamique agricole locale, l'agri environnement autant de thématiques s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de projet alimentaire territorial ;
- Le contrat de Parc 2021-2023 entre la Région SUD PACA et les Parcs naturels régionaux

Considérant :

- L'investissement de près de 20 ans du Parc dans sa politique de soutien au pastoralisme,
- La volonté politique de sauvegarder cette agriculture extensive respectueuse de l'environnement qui entretient et façonne nos paysages à haute biodiversité,
- La mission de médiation du Parc d'aider les bergers en alpage,
- Les fonds acquis dans le contrat de Parc 2021-2023.

Le Comité syndical, réuni le 27 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,

| | | | |
|---------------------------------|----|--|------------------|
| Nombre de membres en exercice : | 23 | Nombre de suffrages exprimés : 30 | |
| Nombre de suffrages : | 38 | Votes Contre : 00 | Pour : 30 |
| Nombre de membres présents : | 12 | | Abstentions : 00 |
| Nombre de membres représentés : | 04 | | |

décide :

- D'approuver la demande de financement d'investissement pour l'action d'acquisition d'une remorque pour véhiculer les cabanes héliportables et le plan de financement prévisionnel ci-dessous,
- De solliciter le financement régional ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20230627-2023_41-DE

| |
|------------------------------------|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité syndical du 27 juin 2023 |
| Délibération n : 2023_41 |
| Date de convocation : 20 juin 2023 |

Objet : Demande de financement régional investissement contrat de Parc Acquisition d'une remorque pour véhiculer les cabanes nomades

- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin, cette opération.

| Dépenses HT | | Recettes | | % |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|--------------|
| Achat remorque et matériel rattaché | 8 000 € | Région Provence Alpes Côte-d'Azur | 6 400 € | 80 % |
| | | | | |
| | | Autofinancement | 1 600 € | 20 % |
| Coût total | 8 000 € | Coût total | 8 000 € | 100 % |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

